



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6155

Jeudi 27 Août 2015

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 513.96

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,33%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 8,33%

TUNINDEX20 : 2 294.69

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,48%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 6,74%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNÉE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 876,93	0,21%	12,65%
8300	INDICE DES BANQUES	3 496,25	0,26%	12,21%
8500	INDICE DES ASSURANCES	10 232,75	0,00%	6,42%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	6 075,90	-0,11%	20,28%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 310,99	0,30%	-7,33%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 155,18	0,32%	-5,92%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	4 766,73	-1,49%	18,69%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 929,24	-1,52%	-9,96%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	5 770,87	-1,68%	18,71%
3700	INDICE PRODUITS MÉNAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 651,46	-0,37%	28,60%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 290,27	-0,28%	-17,15%
2300	INDICE DE BÂTIMENT ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	833,62	-0,26%	-20,69%
1000	INDICE MATÉRIAUX DE BASE	2 069,04	-1,15%	-9,06%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	13,200	13,490	13,200	13,490	13,200	B	4,520
2	1	0,650	14-05-2015	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	24,800	24,940	24,200	24,940	24,200		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,850	0,850	0,850	0,850	0,850		
4	5	1,500	16-06-2015	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	24,800	24,790	24,700	24,800	24,700		
5	10	3,000	15-06-2015	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	81,000	81,000	80,500	81,000	80,500		
6	5	1,000	15-06-2015	TL - Tunisie Leasing	20,700	21,000	21,000	21,000	21,000		
7	1	0,300	26-06-2015	BT - Banque de Tunisie	10,420	10,420	10,500	10,500	10,420		
8	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,800	5,900	5,990	6,000	5,800		
9	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	14,300	14,390	14,350	14,390	14,230		
10	5	1,000	15-06-2015	AMEN BANK	26,700	26,800	26,800	26,990	26,800		
11	1	0,230	14-05-2015	ATB - Arab Tunisian Bank	4,600	4,600	4,600	4,600	4,600		
12	5	0,500	15-06-2015	UIB - Union Internationale de Banques	16,000	16,000	16,070	16,080	16,000		
13	5	1,500	09-07-2015	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	45,500						
14	5	0,750	28-05-2015	CIL - Compagnie Internationale de leasing	14,800						
15	1	0,200	15-06-2015	ATL - Arab Tunisian Lease	2,700	2,700	2,710	2,710	2,700		
16	1	0,220	01-07-2015	PGH - Poulina Group Holding	5,090	5,140	5,140	5,140	5,130		
17	10	3,400	01-06-2015	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	178,000	176,500	178,000	178,000	176,500		
18	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	1,690	1,640	1,640	1,700	1,640		
19	1	0,200	20-07-2015	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	3,870	3,980	3,870	3,980	3,870		
20	1	0,100	06-07-2015	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	2,070	2,060	2,060	2,060	2,060		
21	1	0,100	09-07-2015	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,480	2,450	2,440	2,450	2,440		
22	10	1,200	25-06-2015	TJL - Attijari Leasing	26,740	26,200	26,200	26,200	26,200		
23	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	4,800	4,680	4,780	4,780	4,660		
24	5	0,500	18-06-2015	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	7,930						
25	5	0,250	14-05-2015	MODERN LEASING	4,390						
26	1	0,050	20-08-2014	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,810	2,750	2,810	2,810	2,750		
27	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,500	3,510	3,500	3,570	3,490		
28	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	6,650	6,550	6,500	6,550	6,500		
29	1	0,100	05-08-2015	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,230	2,250	2,230	2,250	2,230		
30	5	0,650	31-07-2015	EL WIFACK Leasing	19,060						
31	1	0,240	29-06-2015	Société ESSOUKNA	4,850	4,850	4,850	4,850	4,850		
32	1	0,250	11-07-2014	ADWYA - Société Adwya	7,900	7,850	7,850	7,850	7,850		
33	1	0,230	06-07-2015	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	3,880	3,880	3,800	3,880	3,800		
34	1	0,050	10-09-2012	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	2,750	2,670	2,720	2,720	2,650		
35	1	0,450	10-07-2015	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	6,600	6,600	6,650	6,650	6,600		
36	5	0,350	25-06-2015	HANNIBAL LEASE	8,440	8,200	8,200	8,200	8,200		
37	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	4,670						
38	5	0,500	26-06-2015	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,350	8,400	8,350	8,400	8,350		
39	1	0,500	01-07-2015	ENNAKL Automobiles	10,800	10,700	10,700	10,800	10,700		
40	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	4,590	4,650	4,530	4,650	4,530		
41	1	0,225	16-06-2015	OTH - One Tech Holding	6,980	6,990	6,980	6,990	6,980		
42	1	0,800	18-06-2015	CITY CARS	13,000	13,000	13,010	13,010	13,000		
43	1	1,014	15-05-2015	EURO-CYCLES	28,720	29,100	29,300	29,450	28,700		
44	1	0,100	05-05-2015	BEST LEASE	1,750	1,700	1,700	1,700	1,700		
45	1	0,165	10-07-2015	CELLCOM	8,390	8,390	8,380	8,390	8,200		
46	1	0,202	16-06-2015	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	10,800	10,800	10,700	10,800	10,600		
47	2	0,230	07-07-2015	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	6,790	6,800	6,700	6,800	6,700		
48	1	0,150	16-06-2015	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	4,840	4,800	4,780	4,800	4,700		
49	10	0,640	15-07-2015	Société Délice Holding	15,190						
50	1			UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	7,170	7,160	7,350	7,360	7,130		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	20,110				
52	1	0,530	20-04-2015	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	14,500				
53	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	13,800				
54	25	5,200	15-07-2015	Air Liquide Tunisie	190,000				
55	5	0,700	03-07-2015	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,700	25,700	25,700		
56	10	2,200	30-04-2015	Placements de Tunisie - SICAF	43,000				
57	5	1,700	29-05-2015	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	53,000				
58	10	1,300	14-08-2015	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	26,210				
59	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	2,980				
60	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	48,000				
61	1	1,000	15-06-2015	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,600	11,590	11,590		
62	1	0,300	30-06-2015	SMG - Société Magasin Général S.A.	28,000	27,800	27,800		
63	5	0,950	17-04-2015	SALIM - Société d'Assurances SALIM	20,500				
64	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	5,010				
65	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	6,890	6,710	6,710		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
66	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,530	3,580	3,580	3,670	3,480	S	
67	1			Société SERVICOM	9,990	9,910	9,890	9,910	9,720		
68	1			Société Carthage Cement	1,490	1,490	1,480	1,500	1,470		
69	1	0,300	17-06-2015	Société HEXABYTE	7,500	7,590	7,590	7,590	7,590		
70	1			Société AE TECH	1,630	1,630	1,630	1,630	1,600		
71	1			Société LAND'OR	5,340	5,340	5,350	5,430	5,180		
72	1	0,420	30-07-2015	Société New Body Line	8,190						
73	5			Société SYPHAX AIRLINES	3,900						
74	1	0,060	17-08-2015	SOTEMAIL	2,240	2,180	2,240	2,240	2,180		
75	1	0,125	30-06-2015	Société CEREALIS SA	5,650	5,650	5,650	5,650	5,650		
76	1	0,035	31-07-2015	TGH - Société Tawasol Group Holding	0,650	0,650	0,640	0,650	0,640		
H : Réservation à la Hausse					B : Réservation à la Baisse			S : Suspendue			

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
77	1			MIP – Maghreb International Publicité	0,860	0,850	0,840		

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPÉCIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
78	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,120				

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu				DERNIÈRE	ÉCHÉANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION	
	VALEURS				ÉCHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRÉSOR ASSIMILABLES - BTA												
79	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. :	1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	92,900					
80	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	08-05-2015	102,480					
81	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. :	1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	10-07-2015	102,070					
82	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	79,000					
83	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. :	1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2015	106,600					
84	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. :	1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2015	98,080					
85	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. :	1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	11-08-2015	98,800					
86	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. :	1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	10-10-2014	100,000					
87	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	10-10-2014	97,850					
88	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. :	1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2014	100,000					
89	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2015	96,500					
90	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. :	1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	15-01-2015	100,000					
91	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. :	1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	14-10-2014	95,890					
92	BTA 10 ANS 6% AVRIL 2024	V. F. :	1 000 Dinars	B0424	10-04-2024	10-04-2015	100,000					
93	BTA 6 ANS 5,75% JANVIER 2021	V. F. :	1 000 Dinars	B0121	13-01-2021		100,000					
EMPRUNT NATIONAL												
94	E NAT 5,95% 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19	20-06-2019	19-06-2015	95,010					
95	E NAT 6,15% 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21	20-06-2021	19-06-2015	95,500					
96	E NAT 6,35% 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24	20-06-2024	19-06-2015	95,500					
97	E NAT HASSN 2014 A 5 ans dont 1 an de franchise			NA19H	20-06-2019	19-06-2015	94,090					
98	E NAT HASSN 2014 B 7 ans dont 2 ans de franchise			NB21H	20-06-2021	19-06-2015	100,000					
99	E NAT HASSN 2014 C 10 ans dont 2 ans de franchise			NC24H	20-06-2024	19-06-2015	100,000					
LES EMPRUNTS												
100	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09			BTE9	15-09-2019	15-09-2014	100,000					
101	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09			BE10F	17-09-2020	17-09-2014	100,000					
102	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09			BE10V	17-09-2020	17-09-2014	100,000					
103	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09			BE10B	17-09-2030	17-09-2014	100,000					
104	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09			BE11F	09-02-2032	09-02-2015	100,000					
105	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02			BE11V	09-02-2019	09-02-2015	99,990					
106	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02			TJB10	11-01-2018	11-01-2015	100,000					
107	BH EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12			BH9A	31-12-2024	31-12-2014	100,000					
108	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12			BH9B	31-12-2024	31-12-2014	100,000					
109	EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06			BH31F	28-06-2020	28-06-2015	100,000					
110	EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06			BH31V	28-06-2020	28-06-2015	100,000					
111	EO BH Subordonné 2015 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 29/05			BS5AF	29-05-2020		100,000					
112	EO BH Subordonné 2015 Variable Catégorie A 5ans AP TMM+1,95j. 29/05			BS5AV	29-05-2020		100,000					
113	EO BH Subordonné 2015 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 29/05			BS5BF	29-05-2022		100,000					
114	TUNISIE LEASING EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11			TL10F	17-11-2015	17-11-2014	100,000					
115	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j.17/11			TL10V	17-11-2015	17-11-2014	100,000					
116	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02			T10SF	28-02-2016	28-02-2015	100,000					
117	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02			T10SV	28-02-2016	28-02-2015	100,000					
118	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06			T111F	10-06-2016	10-06-2015	99,750					
119	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06			T111V	10-06-2016	10-06-2015	98,200					
120	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10			T112F	29-10-2016	29-10-2014	99,290					
121	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/01			T112V	29-10-2016	29-10-2014	100,000					
122	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01			T113F	29-01-2017	29-01-2015	99,270					
123	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01			T113V	29-01-2017	29-01-2015	100,000					
124	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05			T21AF	29-05-2017	29-05-2015	100,000					
125	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05			T21AV	29-05-2017	29-05-2015	100,000					
126	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05			T21BF	29-05-2019	29-05-2015	97,900					
127	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01			T22AF	15-01-2018	15-01-2015	100,000					
128	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01			T22AV	15-01-2018	15-01-2015	100,000					
129	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01			T22BF	15-01-2020	15-01-2015	100,000					
130	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05			T13SF	02-05-2018	02-05-2015	100,000					
131	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05			T13SV	02-05-2018	02-05-2015	100,000					
132	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10			T13AF	03-10-2018	03-10-2014	99,320					
133	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10			T13AV	03-10-2018	03-10-2014	100,000					
134	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10			T13BF	03-10-2020	03-10-2014	100,000					
135	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02			T32AF	05-02-2019	05-02-2015	100,000					
136	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02			T32AV	05-02-2019	05-02-2015	100,000					
137	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02			T32BF	05-02-2021	05-02-2015	100,000					
138	EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 28/04			T41AF	28-04-2019	28-04-2015	98,580					
139	EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,20% j. 28/04			T41AV	28-04-2019	28-04-2015	100,000					
140	EO TUNISIE LEASING 2014/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 28/04			T41BF	28-04-2021	28-04-2015	100,000					
141	EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,55% j. 15/12			T42AF	15-12-2019		100,000					
142	EO TUNISIE LEASING 2014/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,80% 2 ans de franchise j. 15/12			T42BF	15-12-2021		100,000					
143	EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/05			T51AF	15-05-2020		100,000					
144	EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,30% j. 15/05			T51AV	15-05-2020		100,000					
145	EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,85% 2 ans de franchise j. 15/05			T51BF	15-05-2022		100,000					
146	EO TUNISIE LEASING 2015/1 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,70% j. 29/06			T5SAF	29-06-2020		100,000					
147	EO TUNISIE LEASING 2015/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,90% 2 ans de franchise j. 29/06			T5SBF	29-06-2022		100,000					
148	UBCI EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05			OBC13	31-05-2020	31-05-2014	98,560					
149	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05			STB8B	15-05-2024	15-05-2015	100,000					
150	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05			STB8C	15-05-2028	15-05-2015	100,000					
151	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05			STB8D	15-05-2033	15-05-2015	100,000					
152	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02			STB82	18-02-2025	18-02-2015	101,760					
153	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03			SB10A	23-03-2020	23-03-2015	100,000					
154	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03			SB10B	23-03-2025	23-03-2015	100,000					
155	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01			SB11F	27-01-2019	27-01-2015	100,000					
156	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01			SB11V	27-01-2022	27-01-2015	100,000					
157	BNA EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04			BNA9S	07-04-2024	07-04-2015	100,000					
158	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01			OAB6	29-01-2017	29-01-2015	99,110					
159	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05			ABS8A	21-05-2023	21-05-2015	100,000					
160	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05			ABS8B	21-05-2028	21-05-2015	100,000					
161	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09			ABS9F	30-09-2024	30-09-2014	100,000					
162	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09			ABS9V	30-09-2024	30-09-2014						

N°	Groupe 21 - Continu			DERNIÈRE	ÉCHÉANCE	ÉCHÉANCE	PRÉCÉDENTE	COURS DE RÉFÉRENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLÔTURE EN %	INTÉRÊTS COURUS *	RESERVATION	
	VALEURS											INDICATEUR	SEUIL EN %
177	ATB	EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024	20-05-2015			100,000					
178		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029	20-05-2015			100,000					
179	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2015			100,000					
180		EO UIB 2009 – 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2015			100,000					
181		EO UIB 2009 – 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2015			100,000					
182		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2015			100,000					
183		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2015			91,450					
184		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019	30-01-2015			97,300					
185		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie A 7ans AP à 6,3% j. 10/01	UB21A	10-01-2020	10-01-2015			100,000					
186		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie B 10ans AP à 6,4% j. 10/01	UB21B	10-01-2023	10-01-2015			100,000					
187		EO UIB 2012/1 - Fixe Catégorie C 20ans AP à 6,7% j. 10/01	UB21C	10-01-2033	10-01-2015			100,000					
188		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,40% j. 18/06	US5AF	18-06-2020				100,000					
189		EO UIB Subordonné 2015 - Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+1,95% j. 18/06	US5AV	18-06-2022				100,000					
190		EO UIB Subordonné 2015 - Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 18/06	US5BF	18-06-2022				100,000					
191	C I L	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2015			100,000					
192		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2015			100,000					
193		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2014			100,000					
194		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2014			100,000					
195		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2015			100,000					
196		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2015			100,000					
197		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL12I	30-03-2017	30-03-2015			100,000					
198		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018	22-02-2015			100,000					
199		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018	22-02-2015			100,000					
200		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018	0612-2014			100,000					
201		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020	0612-2014			100,000					
202		EO CIL 2014 / 1 Fixe 5ans AP à 7,2% j. 15/07	CL41F	15-07-2019	15-07-2015			100,000					
203		EO CIL 2014 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/07	CL41V	15-07-2019	15-07-2015			100,000					
204		EO CIL 2014 / 2 5ans AP à 7,60% j. 30/01	CIL42	30-01-2020				99,720					
205		EO CIL 2015 / 1 Fixe 5ans AP à 7,65% j. 15/06	CL51F	15-06-2020				100,000					
206		EO CIL 2015 / 1 Variable 5ans AP à TMM+ 2,00% j. 15/06	CL51V	15-06-2020				100,000					
207	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2015			100,000					
208		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2015			100,000					
209		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2015			100,000					
210		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2015			100,000					
211		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2014			100,000					
212		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75%j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2014			100,000					
213		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 15/12	BS4AF	15-12-2019				100,000					
214		EO BTK Subordonné 2014/1 Variable Catégorie A 5ans AP à TMM+ 1,9% j. 15/12	BS4AV	15-12-2019				100,000					
215		EO BTK Subordonné 2014/1 Fixe Catégorie B 7ans AP à 7,35% 2 ans de franchise j. 15/12	BS4BF	15-12-2021				100,000					
216	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2015			99,600					
217		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2015			100,000					
218		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2014			100,000					
219		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2014			100,000					
220		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2014			100,000					
221		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2014			100,000					
222		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2015			97,670					
223		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2015			99,400					
224		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2015			98,590					
225		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2015			100,000					
226		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020	15-11-2014			100,000					
227		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020	15-11-2014			100,000					
228		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019	17-03-2015			100,000					
229		EO ATL 2014/2 Catégorie B Variable 5ans AP TMM+1,9% j. 19/05	AL42A	19-05-2019	19-05-2015			100,000					
230		EO ATL 2014/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,20% j. 19/05	AL42B	19-05-2019	19-05-2015			100,000					

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CRÉANCES

N°	Groupe 71 - Continu			DERNIÈRE	ÉCHÉANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION	
	VALEURS			ÉCHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
311	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	F1BI2	Octobre 2016	15-08-2015	100,00					
312	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-08-2015	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
				VALEURS	RÉFÉRENCE				
313				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	4,060			
314				MONOPRIX	(da. 1/2. 10/06/2011 – MNP11)	8,840			
315				MONOPRIX	(da. 1/5. 04/06/2012 – MNP12)	2,880			
316				MONOPRIX	(da. 1/5. 16/06/2015 – MNP15)	2,640			
317				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	25,530			
318				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	19,150			
319				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	44,680			
320				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	29,780			
321				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	4,580			
322				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	3,930			
323				SFBT	(da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	4,190			
324				SFBT	(da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	3,550			
325				SFBT	(da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	5,540			
326				SFBT	(da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	1,800	1,300	1,300	
327				SFBT	(da. 1/8 20/05/2014- SFB14)	3,790			
328				SFBT	(da. 1/6 12/05/2015- SFB15)	4,240	3,690	3,690	
329				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	1,490			
330				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,180			B
331				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,160			
332				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,150			
333				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,130			
334				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,060			
335				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 – TAI08)	0,200			
336				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,080			
337				SPDIT	(da. 1/24 03/05/2012 – SPD12)	0,650			
338				AMS	(da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,520			
339				AMS	(da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,130			
340				AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,100			
341				AMS	(da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,100			
342				AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,180			
343				AMS	(da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,470			
344				AMS	(da. 1/5. 03/04/2013 – AMS13)	0,710			
345				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,820			
346				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	1,170			
347				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	6,460			
348				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,880			
349				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,270			
350				BH	(da 1/20 cp 12. 15/09/1999 - BH12)	1,150			
351				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,880			
352				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,080			
353				BH	(da. 1/3. 27/07/2015 - BH15)	4,600			B
354				BH	(ds. 5/9. du 27/07/2015 au 11-09-2015 - BHDS5)	1,560	0,260	0,260	
355				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,210			
356				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 – TLD01)	12,200			
357				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 – TLS02)	8,130			
358				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 – TLS03)	5,810			
359				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 – TLS04)	4,360			
260				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,540			
261				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,530			
262				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,510			
363				Tunisie Leasing	(da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,420			
364				Tunisie Leasing	(da. 1/69. 01/02/2010 – TLS10)	0,410			B
365				Tunisie Leasing	(da. 3/80. 01/02/2013 – TLS13)	0,920	0,030	0,030	
366				Tunisie Leasing	(da. 3/83. 10/02/2014 – TLS14)	0,820	0,650	0,650	
367				Tunisie Leasing	(da. 2/43. 02/02/2015 – TLS15)	0,960			B
368				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,380			
369				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,920			
370				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,550			
371				BT	(da. 1/2 23/05/2006 - BTDA6)	10,620			
372				BT	(da. 1/2 10/06/2009 – BTDA9)	5,860			
373				BT	(da. 1/3 28/06/2013 – BT13)	3,660			
374				Air Liquide Tunisie	(da 1/4 06/09/1999 - ALQDA)	205,680			
375				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 22/06/2001 – ALQ01)	117,530			
376				Air Liquide Tunisie	(da 1/6 16/09/2002 – ALQ02)	100,740			
377				Air Liquide Tunisie	(da 1/8 02/09/2003 – ALQ03)	67,160			
378				Air Liquide Tunisie	(da 1/10 07/09/2004 - ALQ04)	48,840			
379				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 06/09/2005 - ALQ05)	37,570			
380				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 07/09/2006 - ALQ06)	34,680			
381				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2007 - ALQ07)	32,010			
382				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 03/09/2008 - ALQ08)	32,010			
383				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 03/09/2009 - ALQ09)	27,090			
384				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 06/09/2010 – ALQ10)	27,090			
385				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 05/09/2011 – ALQ11)	23,960			
386				Air Liquide Tunisie	(da 1/15 03/09/2012 – ALQ12)	16,170			
387				Air Liquide Tunisie	(da 1/11 02/09/2013 – ALQ13)	19,790			
388				Air Liquide Tunisie	(da 1/12 15/09/2014 – ALQ14)	16,270			
389				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,520			
390				UBCI	(da. 3/7 01/07/2004 - UBC04)	22,530			
391				UBCI	(da. 1/2 15/07/2010 - UBC10)	17,250			
392				UBCI	(da. 8/33 14/10/2013 - UBC13)	6,380			
393				STB	(ds.21/4. du 03/08/2015 au 01-09-2015 - STBDS)	0,010			B
394				BNA	(da. 1/10 04/05/2009 – BNA09)	1,600			
395				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,660			
396				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,150			
397				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,380			
398				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,450			
399				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,610			
400				AMEN BANK	(da. 3/37. 28/12/2009 – ABDA9)	2,740			
401				AMEN BANK	(da. 1/10. 11/06/2013 – AB13)	2,870			
402				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,950			
403				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 – ATB08)	0,600			
404				ATB	(da. 1/16. 16/12/2010 – ATB10)	0,360			
405				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,270			
406				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,520			
407				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	6,840			
408				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	18,860			
409				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 – SIM08)</				

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
437				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,340				
438				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
439				SIAME (da. 1/25. 28/072004 - SIA04)	0,120				
440				ATTIJARI LEASING	6,720				
441				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,140				
442				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,090				
443				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,340				
444				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,220				
445				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 – SPIL8)	0,470				
446				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 – SPL12)	0,520	0,120	0,120		
447				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 – SPL13)	0,290	0,010	0,010		
448				SOTRAPIL (da. 1/17. 20/06/2014 – SPL14)	0,510	0,010	0,010		
449				SOTRAPIL (da. 1/32. 18/06/2015 – SPL15)	0,250			B	
450				MODERN LEASING (da. 1/4. 25/05/2015 – ML15)	1,100			B	
451				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,630				
452				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 – SOMC8)	0,400				
453				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 – SOMC9)	0,190				
454				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 – SOM11)	0,350				
455				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 – SOM12)	0,070				
456				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 – SOM13)	0,180				
457				SOMOCER (da. 3/37. 25/08/2014 – SOM14)	0,230	0,210	0,210		
458				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 – GIF08)	0,680				
459				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 – GIF09)	0,570				
460				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 – GIF11)	1,220				
461				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 – GIF12)	0,790				
462				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 – GIF13)	0,100				
463				GIF FILTER SA (da. 4/237. 27/04/2015 – GIF15)	0,060			B	
464				GIF FILTER SA (da. 5/429. 31/07/2015 – GIF52)	0,040	0,030	0,030		
465				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,400				
466				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 – ASS09)	2,520				
467				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 – ASS10)	0,920				
468				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 – ASS11)	0,380				
469				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 – ASS12)	0,340				
470				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,310				
471				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 – SOK12)	1,530				
472				SOKNA (da. 2/5. 01/07/2014 – SOK14)	1,980				
473				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,260				
474				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 – ADW12)	1,980				
475				ADWYA (da. 1/5. 04/08/2014 – ADW14)	1,580				
476				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 – TPR08)	0,520				
477				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 – TPR09)	0,780				
478				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 – TPR10)	0,170				
479				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 – TPR11)	0,690	0,550	0,550		
480				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 – TPR12)	0,220	0,010	0,010		
481				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 – TPR13)	0,100	0,010	0,010		
482				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,170				
483				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 – SOP13)	0,280				
484				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 – ART12)	2,360	0,020	0,020		
485				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 – ART13)	1,490	0,010	0,010		
486				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 – CC10)	0,030				
487				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 – NBL13)	0,210	0,050	0,050		
488				SAH (da. 1/7. 05/08/2014 – SAH14)	1,970				
489				SAH (da. 1/20. 05/09/2014 – SAH42)	0,660			B	
490				SAH (da. 1/5. 23/06/2015 – SAH15)	2,160				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
491	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	7,490				
492	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	6,100				
493	1			AMI - Assurances Multirisques Ittihad	19,000	19,000	19,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITÉ	DATE DE NÉGOCIATION		VALEURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHÈRES

VALEURS	NOMINAL	DERNIÈRE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMÉDIAIRE	VALIDITÉ DE L'OFFRE	DATE DE NÉGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSÉ	PRATIQUÉ				
TRANSACTIONS PROGRAMMÉES									
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Banque Tunisienne de Solidarité – BTS	10	10.000	06-03-2015	10.000		100	BIAT CAP	28-08-2015	28-08-2015

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR
LES ACTIONS DE LA SOCIETE «OFFICEPLAST»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ OFFICEPLAST AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA BOURSE :
La Bourse a donné en date du 17/06/2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société OfficePlast au **marché alternatif** de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des **4 000 000** actions constituant le capital actuel, ainsi que des **2 242 160** actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total **6 242 160** actions de nominal un (1) dinar chacune.

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ
Dénomination sociale : OfficePlast
Siege social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 –9070– Tunisie
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : 19/01/2006
Capital social : Le capital social d'OfficePlast est de 4 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.
Législation particulière applicable: OfficePlast est régie par : **(1)** le Code d'Incitation aux Investissements promulgué par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 et notamment les incitations communes et les incitations liées au régime partiellement exportateur et **(2)** Le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 novembre 2000 tel que modifié par la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, la loi n°2005-65 du 27 juillet 2005, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, la loi n° 2009-1 du 05 janvier 2009 et la loi n° 2009-16 du 16 mars 2009.

Objet social : La Société a pour objet :

- La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique assimilés ;
- La participation, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

II-PRÉSENTATION DE L'OFFRE
1- Décisions ayant autorisé l'opération
Sur proposition du Conseil d'Administration du 15/04/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'OfficePlast, tenue le 04/05/2015, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast, réunie le 04/05/2015, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 242 160 dinars pour le porter de 4 000 000 dinars à 6 242 160 dinars et ce, par la création et l'émission de 2 242 160 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 2,230 dinars l'action, soit 1 dinar de nominal et 1,230 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.
L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} Janvier 2015.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015, a décidé de limiter le montant de ladite augmentation de capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteinne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée.
La même Assemblée Générale Extraordinaire, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, a délégué au Conseil d'Administration de la société les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder, s'il est nécessaire, à la modification corrélative des statuts de la société.

Droit préférentiel de souscription
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast réunie le 04/05/2015, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs.
En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

2- Actions offertes au public
L'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital, de 2 242 160 actions nouvelles réservées au public, soit 35,92% du capital social après la réalisation de ladite augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015.
L'émission se fera par le moyen d' :

- **Une Offre à Prix Ferme de 681 620 actions nouvelles**, représentant 30,40% de l'offre au public et 10,92% du capital social de la société après augmentation, au prix de 2,230 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ; ;
- **Un Placement Global de 1 560 540 actions nouvelles**, représentant 69,60% de l'offre au public et 25,00% du capital social après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.
Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.
Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à l'Offre à Prix Ferme.

3- Période de validité de l'offre
L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **27/08/2015 au 28/08/2015 inclus**.
La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 27/08/2015. Étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 28/08/2015 inclus.

4- Date de jouissance des actions nouvelles
Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2015**.

5- Modalités de paiement du prix
Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société OfficePlast, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **2,230 dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.
Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société OfficePlast, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande.
En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.
Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions OfficePlast dans le cadre du Placement Global, s'effectue auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

6- Établissements domiciliaires
Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société OfficePlast exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.
L'intermédiaire en Bourse, Maxula Bourse est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions OfficePlast, exprimées dans le cadre du Placement Global.
Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 04115080003844529209 ouvert auprès d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

7- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres
L'opération proposée porte sur une offre de **2 242 160 actions** nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public, soit **35,92%** du capital social après la réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015.
L'émission se fera par le moyen:

7-1 Offre à Prix Ferme :
Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 681 620 nouvelles actions à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie.

Les 681 620 actions offertes dans le cadre de l'OPF seront réservées aux **institutionnels tunisiens et/ou étrangers** et aux **personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères**, sollicitant au **minimum 100 actions** et au **maximum 312 108 actions** (soit un maximum de 5% du capital social après augmentation) pour les institutionnels et 31 210 actions (soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation) pour les non institutionnels.
Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant **un maximum de 10% de l'actif net** en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.
Étant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.
Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.
L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales Tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.
La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être inférieur** à cent (**100**) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit **31 210 actions** pour les **non institutionnels** et 5% du capital social soit **312 108 actions** pour les **institutionnels**.
En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.
En outre, les demandes de souscription pour les **OPCVM** ne doivent pas porter **sur plus de 10% des actifs nets**, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.
Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.
Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé,
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.
En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.
Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.
L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :
Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 31 210 actions (soit 0,5% du capital à l'issue de l'opération) pour les non institutionnels et 312 108 actions (soit 5% du capital à l'issue de l'opération) pour les institutionnels.
Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.
Étant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.

7-2 Placement Global :
Dans le cadre du Placement Global, **1 560 540 actions nouvelles**, émises à l'occasion de l'augmentation de capital, soit **25,00%** du capital après la réalisation de l'augmentation seront offertes à des **investisseurs institutionnels tunisiens et/ou étrangers** désirant souscrire au minimum pour un montant de **250 000 dinars**. Les demandes de souscription seront centralisées auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.
Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit à Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.
La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être **inférieur à 112 108 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 000,840 dinars**, ni supérieur à **312 108 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **696 000,840 dinars**.
En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription.
Le non respect de cette condition entraine la nullité de la demande de souscription.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR
LES ACTIONS DE LA SOCIETE «OFFICEPLAST»

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

8- Transmission des demandes et centralisation

8-1 Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon le modèle établi par la Bourse.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **lundi 31 août 2015 à 13h30**. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

8-2 Placement Global

A l'issue de l'opération du Placement Global, Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

9- Ouverture des plis et dépouillement

9-1 Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, le **mardi 01 septembre 2015**, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

9-2 Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence des demandes de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

10- Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (**souscription au moins des % du montant de l'augmentation du capital**), l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

11- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du 07 Août 2015 aux actions anciennes de la société OfficePlast le code ISIN : TN0007700016 et aux actions nouvelles de la société le code ISIN : TN0007700024.

La société OfficePlast s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing, dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

12- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

13- Listing Sponsor

La société BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société OfficePlast pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société OfficePlast sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société OfficePlast doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

14- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société OfficePlast a été établi entre Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et M. Yassine ABID, l'actionnaire de référence de la société OfficePlast, portant sur un montant de **100 000 dinars et 35 000 actions**.

15- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société OfficePlast s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régularisation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-912 du 14 août 2015, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société OFFICEPLAST, de Maxula Bourse-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur les sites internet du Conseil du Marché Financier: www.cmf.org.tn et de la Bourse : www.bvmt.com.tn.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE TELNET HOLDING SA

Monsieur Mohamed FRIKHA, qui détenait directement 3 822 588 actions et droits de vote représentant 34,66% du capital de la société TELNET HOLDING SA, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 12 août 2015, les seuils de 33,3% et 20% du capital suite à la cession par enregistrement en bourse de 2 461 538 actions et droits de vote, représentant 22,32% du capital de la société.

Monsieur Mohamed FRIKHA a déclaré comme objectifs visés pour les douze prochains mois :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 19 août 2015 par Axis Capital Bourse, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE TELNET HOLDING SA

Le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement – CTKD - , qui détenait directement 590 000 actions et droits de vote représentant 5,35% du capital de la société TELNET HOLDING SA, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 août 2015, les seuils de 10% et 20% du capital suite à l'acquisition par enregistrement en bourse de 2 461 538 actions et droits de vote, représentant 22,32% du capital de la société.

Le CTKD a déclaré comme objectifs visés pour les douze prochains mois :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 19 août 2015 par Axis Capital Bourse, intermédiaire en bourse.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE COTATION
PUBLIÉ PAR L'AVIS N°2008-7

ANNEXE AU MANUEL DE NÉGOCIATION

Horaire d'hiver, applicable à partir du mardi 1er septembre 2015

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Préouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	09h00	10h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	09h00	10h00 / 11h30 /13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	09h00	10h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing /G52	09h00	10h00 / 11h30 /13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché obligataire	Continu /G21	09h00	10h00 -14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G22	09h00	10h00 / 11h30 /13h00	-	-			
Marché des FCC	Continu /G71	09h00	10h00-14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G72	09h00	10h00 / 11h30 /13h00	-	-			
Hors cote -Titres de capital	Fixing /G13	09h00	10h00 / 11h30 /13h00	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	09h00	13h30	-	-	**	-	**

**** Marge de fluctuation des lignes secondaires :**

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1ère année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1ère année.
 - Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.
- Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC
PUBLIÉ PAR L'AVIS N°2008-8

- Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 14h10 et 14h30.
- Il est rappelé que l'horaire de cotation du groupe spécial 99 qui est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation est celui appliqué au groupe 12 (fixing).
- Cotation sur panneaux et à la criée :
 - La négociation sur panneaux se fait entre 10h00 et 10h15.
 - La criée se fait chaque vendredi à partir de 10h00.